



direction des services  
départementaux  
de l'éducation nationale  
Eure



Inspection  
de l'Éducation Nationale  
Circonscription  
de Val-de-Reuil

Secrétariat de l'Inspecteur  
de l'Éducation Nationale

Dossier suivi par  
Jean-Mary LE CHANONY

Réf. : 2016-2017

Téléphone  
02 32 08 95 90

Fax  
02 32 61 18 24

Mél.  
0271648v@ac-rouen.fr

82-84 place aux Jeunes  
27100Val-de-Reuil

<http://www.ia27.ac-rouen.fr/>  
<http://circvaldereuil.spip.ac-rouen.fr/>



<http://www.ia27.ac-rouen.fr/>



Portail métier : <http://siera.ac-rouen.fr/>

Val-de-Reuil, le 24 avril 2017

L'Inspecteur de l'Éducation nationale,  
Chargé de la circonscription de Val-de-Reuil,

À

Mesdames et Messieurs les directeurs d'école  
Mesdames et Messieurs les enseignants  
Mesdames et Messieurs les membres du RASED

**NOTE DE SERVICE n°6 :**  
**Le redoublement en question.**

**Référence :**

- Circulaire académique du 27 mars 2017  
*à faire émarger par tous les enseignants rattachés à l'école*

Suite à la circulaire académique du 27 mars 2017 ayant comme objet « poursuite de scolarité », je sais qu'à cette occasion des équipes ont pu exprimer certaines interrogations quant au caractère exceptionnel que doit revêtir désormais le redoublement.

Je rappelle tout d'abord que la position de Monsieur l'Inspecteur d'académie s'appuie sur un décret de décembre 2014. Mais, au-delà, il m'apparaît important que chacun mesure bien les raisons qui ont amené notre ministère à prendre cette orientation.

Il est bien entendu que cette question du redoublement, si lourde d'enjeux, est au cœur des préoccupations du ministère depuis de nombreuses années et que l'écriture du décret émane de la prise en compte des nombreuses études internationales et des conclusions des travaux de la recherche sur le sujet.

À votre attention, j'ai réalisé un dossier de synthèse de ces études et conclusions. Son format succinct ne peut prétendre à élaborer une vision exhaustive de la question ; pour autant, il doit permettre à chacun de mieux appréhender cette problématique et ses enjeux en croisant différents aspects de la question :

- la pratique du redoublement en France, aujourd'hui ;
- les effets du redoublement ;
- les représentations sociales du redoublement ;
- le coût du redoublement ;
- les alternatives au redoublement.

J'ai bien conscience que la mise en place d'alternatives n'est pas chose évidente, qu'elle nous place parfois en difficulté et, surtout, qu'elle interroge nos pratiques. Mais précisément, cette aptitude au questionnement est au cœur de notre professionnalité. Bien sûr, il n'est pas envisageable d'être seul dans ce questionnement, il ne peut s'agir que d'une réflexion d'équipe, d'échanges sur les pratiques des uns et des autres et, nécessairement, de mutualisation.

Cette année, un groupe de recherche et de mutualisation composé d'enseignants volontaires s'est constitué pour travailler sur la thématique de l'évaluation positive. Les travaux de ce groupe visent à mettre en place des pratiques de classe où les élèves parviennent à prendre conscience des différents objectifs qui jalonnent un apprentissage et ce, afin qu'au sein d'activités collectives ils puissent s'engager sur des objectifs qui leur sont propres : travailler pour certains des notions antérieures et pour d'autres des objectifs avancés.

Ce travail mené collégalement participe de cette réflexion sur les alternatives au redoublement, il sera bien évidemment diffusé. Au-delà, un moyen important d'appréhender les enjeux qui nous font face réside dans cette collégialité, dans la force du travail en équipe et des échanges.

Étant essentiel que des échanges et des réflexions s'engagent au sein des équipes sur une telle question, **je souhaite que chacun des enseignants puisse être destinataire du dossier et qu'il soit à l'ordre du jour de l'un de vos prochains conseils de maîtres ou de cycle.**

En parallèle, sachez compter sur l'aide et les conseils de l'équipe de circonscription et des membres des réseaux. Sur ce point de l'aide dont vous devez pouvoir bénéficier, un groupe de travail réunissant les enseignants spécialisés, les conseillers pédagogiques et des directeurs élabore la mise en place d'un pôle ressource aux enseignants. Il sera présenté à l'ensemble des directeurs en juin et effectif à la prochaine rentrée scolaire.

Je sais pouvoir compter sur votre engagement.

L'Inspecteur de l'éducation nationale



Jean-Mary Le Chanony